



Donation simple et succession après décès du donateur

Par **danmai**, le **28/11/2013** à **14:10**

nous avons eu en donation simple un terrain ou nous avons fait construire notre maison mon mari ayant 10 frères et sœurs au décès de ma belle mère et voulant vendre notre maison ces frères et sœurs ont fait évalué notre terrain et nous avons du nous acquitter de cette somme

dans la succession il y avait une maison et un terrain plus notre terrain

ma question est que nous avons payé le terrain donné en donation et cette somme à été partagé en 10 ce qui fait que dans la succession nous avons payé ce terrain mais nous n'avons pas eu notre part- au sujet du terrain payé

cette somme n'aurait-elle pas due diviser par 11 et non par 10 car sur ce terrain nous n'avons rien eu en succession puisqu'il a fallut le payer